**Mandat du**

**Comité consultatif sur la désignation des entités sous-marines**

**(CCDESM)**

**Septembre 2017**

Le CCDESM est responsable de :

1. Recevoir et examiner les propositions soumises pour les noms des entités sous-marines et des entités marines de surface extracôtières dans le but de vérifier leur intégralité et de veiller à ce qu’ils soient conformes aux *Principes utilisés pour désigner les entités sous-marines et les entités marines de surface* (2014) et les *Procédures de traitement des propositions de nommer les entités sous-marines et les entités marines de surface*;
2. Effectuer des vérifications et des recherches sur les noms proposés en collaboration avec des membres de la Commission de toponymie du Canada (CTC) et en consultation avec les collectivités autochtones locales ou régionales au besoin, en vue de valider l’exactitude des renseignements liés aux propositions, et de déterminer la validité des propositions;
3. Se servir de cartes marines, de cartes, et de sources de données pertinentes afin de vérifier les renseignements concertant les entités sous-marines et les entités marines de surface indiqués dans les propositions;
4. Formuler des recommandations à l’intention de la CTC de façon à ce qu’elle puisse approuver ou rejeter les noms d’entités sous-marines et d’entités maritimes de surface qui se trouvent en eaux canadiennes;
5. Fournir des renseignements qui permettront au Secrétariat de la CTC de tenir et de mettre à jour la base de données sur les noms des entités sous-marines et des entités maritimes de surface;
6. Établir une terminologie générique adaptée au contexte canadien pour les entités sous-marines et les entités maritimes de surface, et définir les termes génériques à utiliser;
7. Au besoin, examiner et formuler des recommandations à l’intention de la CTC quant à l’acceptabilité et à la pertinence de la terminologie générique marine.